LE CHOMAGE

INTERPELLATION DE VAILLANT

Le citoyen **Vaillant**, député socialiste de la Seine, a la parole pour interpeller le gouvernement sur les mesures à prendre contre le chômage, conséquence nécessaire, dit l'orateur, du mode de production capitaliste.

Vaillant demande notamment au ministre du commerce s'il ne serait pas opportun, à l'occasion de l'Exposition, de provoquer une conférence internationale.

Cette conférence internationale aurait pour but la création future d'un bureau chargé d'étudier les conditions du travail dans les divers pays et les législations intéressant les travailleurs.

L'on s'est déjà occupé de cette question en Suisse et, plus récemment, en Allemagne.

L'Allemagne a fait en 1895, puis en 1895, un recensement professionnel distinct, permettant d'établir sur une foule de questions relatives au chômage, des données qui avaient été établies nulle part avec autant de soin.

Il serait bien désirable, dit l'orateur, que la France eut des résultats aussi considérables (Très bien ! très bien ! à gauche).

Il espère obtenir satisfaction sur ce point.

« Je voudrais aussi, dit-il, appeler l'attention du gouvernement sur la crise ouvrière qui menace de suivre l'Exposition et qu'il faudrait conjurer.

Dans certaines catégories d'ouvriers du bâtiment, des syndicats ont fait des réunions ayant pour but de protester contre l'état de chômage dans lequel ils se trouvent par suite de la venue d'ouvriers appelés de la province et de l'étranger. »

Vaillant se plaint aussi que l'on laisse négliger, en général, la situation de nos routes, de nos canaux et de nos ports. Il estime qu'il serait temps de faire un sérieux effort pour réagir contre la négligence qu'il signale et procurer ainsi du travail aux ouvriers en chômage.

Il dépose un ordre du jour dans le sens des observations qu'il vient de présenter.

L'orateur, en regagnant sa place est vivement applaudi par la gauche de l'assemblée.)

Discours de M. Ferrand

M. Stanislas Ferrand, gros entrepreneur parisien, qui avait le soupçon dans la période électorale législative de se réclamer du socialisme, monte à la tribune pour combattre les propositions de Vaillant, qu'il traite d'irréalisables.

La suite de la discussion de l'interpellation Vaillant est ensuite renvoyée à la prochaine séance.

La Discussion des Interpellations

M. Sallay demande que la séance de vendredi soit semie réservée aux interpellations.

Cette proposition est adoptée à mains levées.

La Question Déroulède-Habert

LES AVATARS DE M. LASIES

Le citoyen **Sembat** demande la mise à l'ordre du jour de la question Déroulède-Habert, dont il a été parlé au début de la séance.

M. Lasies propose l'ajournement de la fixation de la discussion.

M. Millerand. — J'estime que la responsabilité gouvernementale est suffisamment engagée pour que le gouvernement soit consulté.

Millerand. — Le gouvernement ne s'oppose pas à cette mise à l'ordre du jour.

M. Lasies. — Je fais appel à la loyauté de mes collègues. Ce n'est pas à la fin d'une séance que l'on tranche une question de cette nature.

L'ajournement proposé par M. Lasies est mis aux voix et repoussé par 290 contre 200.

M. Lasies demande alors le renvoi de la fixation de la date après le vote des 4 contributions.

Il propose une demande de scrutin à la tribune **M. le Président** fait l'appel des 40 signataires de la demande de scrutin : ils sont tous présents. On vote donc par appel nominal.

Par 95 voix contre 53, la fixation après le vote des contributions est repoussée et M. Lasies est battu de nouveau.

La séance est levée à 6 h. 55 et renvoyée à demain à 2 heures.

Le Nouveau Ministre de la Guerre

LE CABINET DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Paris, 31 mai. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le nouveau ministre de la guerre s'est séparé de la plupart des officiers qui composaient le cabinet militaire du général de Galliffet. Seul, le cabinet civil de l'ancien ministre de la guerre conservera ses fonctions auprès du général André. Il se composera, comme on le sait, de MM. Jean Cazelles, chef, et Morel, chef adjoint.

Une note officieuse parue ce matin donne la composition du nouveau cabinet militaire. Le chef du cabinet est M. le colonel Percin, du 27e d'artillerie à Douai, en remplacement de M. le général Davignon.

Quatre officiers seulement de l'ancien cabinet conservent leurs fonctions : ce sont MM. le chef de bataillon Sabattier ; les capitaines Raffaeli, Brosse et Grousset, ce dernier frère de Paschal Grousset, député socialiste de la Seine.

On prête au général André l'intention de remanier, d'une façon notable, les services du ministère de la guerre.

« Il faut que ça marche ! » disait-il hier à un de ses amis qui le rencontrait rue Saint-Dominique.

Le Colonel Percin

Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. le colonel Percin désigné par le nouveau ministre de la guerre pour remplir les fonctions de chef de cabinet.

M. Percin qui commandait depuis 2 ans, le 27e régiment d'artillerie à Douai, avait dans l'exercice de son commandement, montré de réelles qualités techniques qui l'avaient fait apprécier de ses chefs et aimer de ses sous-offres, encore qu'il fut très strict dans le service.

Nous applaudissons à l'acte de M. le général André qui vient d'appeler à ses côtés un vrai militaire doublé d'un sincère républicain.

M. le colonel Percin a quitté Douai hier matin par le rapide.

Tous les officiers et un grand nombre de sous-officiers avaient tenu à l'accompagner à la gare où M. le lieutenant-colonel Meyer lui a exprimé les regrets que causait son départ.

L'INSURRECTION EN CHINE

La secte des Boxers

Depuis quelque temps, les dépêches nous signalaient l'agitation des Boxers en Chine. Il y a peu de jours, elles nous apprenaient que le mouvement révolutionnaire était devenu tellement inquiétant pour les étrangers que les représentants des puissances avaient fait des remontrances à la Chine et menacé de débarquer des troupes si le gouvernement impérial ne prenait immédiatement des mesures efficaces pour réprimer le soulèvement.

Le gouvernement chinois a promis de faire preuve d'énergie et d'agir avec diligence, mais on bien ses promesses n'étaient pas sérieuses, ou bien il n'a pas eu le pouvoir ou le temps de les réaliser.

Toujours est-il que les troubles se sont aggravés.

Qu'est-ce que les Boxers ? c'est une secte fondée il y a deux ans, par le chef des brigands Tchou-Hung-Teng, qui opérait dans les districts de Ka-Hien et Ping-Yin-Hien. Cette secte fut connue d'abord sous le dénomination de Hung ling tchin (Chemise rouge), puis elle prit successivement les noms de Tchin tchung tchao (Voile de la cloche d'or), Tie pu chan (Chemise de fer) et Tatanhai (secte de la Grande-Eau).

Elle transporta alors le centre de ses opérations à Kouan-Hien, en changeant encore une fois de nom, mais poursuivie par les troupes gouvernementales, elle dut se replier dans ses anciens cantonnements où on la retrouve sous l'appellation de Iho-Tchuan (Poing du patriotisme et de la paix). Elle porte maintenant le nom de Iho-Ehouan (Union du patriotisme et de la paix).

Le nombre des sectateurs s'accrut rapidement, les Boxers affirmant qu'ils possédaient des formules magiques leur permettant notamment de rendre leur corps invulnérable aux balles et même aux boulets de canon.

Les Boxers dirigèrent leurs premières attaques contre les catholiques et, à partir de septembre, ne firent plus de distinctions entre catholiques et protestant.

Mais, à l'appel des missionnaires, le consul américain à Tientsin obtint du gouverneur de Chan Toung qu'il envoyât cent hommes pour les protéger. Les rebelles disparurent subitement pour reparaître le 11 octobre en nombre d'un millier. Leur chef lança une proclamation, annonçant qu'il voulait exterminer les étrangers. Il battit complètement les troupes gouvernementales.

Ce succès enhardit les Boxers qui multiplièrent leurs attaques contre les missions et se répandirent dans les districts avoisinants, jusque dans la province de Tchili, dont le gouverneur fut révoqué à la demande l'ambassadeur français.

Il est bien entendu que les Boxers ne constituent un danger que grâce à la connivence ou à la passivité des autorités chinoises. Quand on le voudra sérieusement à Pékin, les troubles prendront fin. C'est donc à Pékin sur le gouvernement impérial, qu'il faut agir. C'est pourquoi les représentants des puissances ont sommé le gouvernement chinois de mettre fin à l'insurrection, s'il ne veut pas que les étrangers se protègent eux-mêmes.

Arrivée de navires de guerre

Tien-Tsin, 31 mai. — Les vaisseaux suivants sont arrivés aujourd'hui : pour la France, le croiseur *Descartes* ; pour l'Italie, le croiseur *Etna* ; pour l'Angleterre, le croiseur de 1re classe *Orlando* et le sloop *Algérine* ; pour la Russie, cinq vaisseaux de guerre et deux torpilleurs.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Entrée des Anglais A PRÉTORIA

L'*Agence Nationale* publie la dépêche suivante :

Les Anglais sont entrés à Prétoria pendant la nuit. Cette opération avait un caractère saisissant. La cavalerie légère, précédée par le génie, est entrée dans la ville.

Le génie marchait en avant, examinant les routes afin de voir si des mines n'avaient pas été posées.

Les forces anglaises continuent à entrer dans la ville. La population est calme. Le monde officiel était parti depuis lundi. Les prisonniers anglais avaient été laissés sans gardiens.

De son côté, le *Daily Telegraph* publie la note suivante :

La guerre est terminée. Au moment où notre journal parviendra à nos lecteurs, le drapeau britannique flottera sur Prétoria.

Tout ce qui peut arriver désormais n'est plus qu'une affaire de police et de pacification.

M. Kruger a quitté hier Prétoria en fugitif, après avoir été sans doute dépossédé de ses fonctions de président.

On le dit à Waterval Boven, localité qui n'est marquée sur aucune carte et qui ne doit pas être le Waterval, où nos soldats sont retenus prisonniers.

Ce n'est pas seulement Johannesburg mais Prétoria que nous occupons.

Lord Roberts n'a pas attendu le résultat de la conférence des officiers anglais avec les autorités de Prétoria sur les conditions de la reddition. Il est évident qu'il s'est emparé du chemin de fer.

Vingt officiers anglais en captivité ont été mis en liberté pour se rendre à Watervaal auprès des soldats prisonniers, afin d'éviter toute représaille.

L'impression à Londres

Londres, 31 mai. — Toute la ville est pavoisée. L'étendard royal flotte sur l'hôtel de ville.

Le consulat américain est également pavoisé. Une foule énorme stationne autour du War-Office, attendant l'avis officiel de l'entrée des Anglais à Prétoria.

Tous les journaux publient des articles enthousiastes. Dans les rues de la ville et principalement devant le War-Office la foule est énorme et pousse des hourras frénétiques.

UNE DÉPÊCHE DE LORD ROBERTS

Occupation de Johannesburg

Ce soir, le War office n'avait pas encore officiellement annoncé l'entrée de l'armée anglaise à Prétoria.

Il a seulement vers 7 heures, communiqué la dépêche suivante de lord Roberts :

« Les troupes de Sa Majesté la reine d'Angleterre, ont pris possession de Johannesburg.

Le drapeau britannique flotte sur le palais du gouvernement.

KRUGER PRISONNIER

D'après la *Westminster Gazette*, le bruit court, dans des milieux ordinairement bien informés, que le président Kruger aurait été fait prisonnier à dix milles environ de Prétoria.

Enthousiasme refroidi

Londres, 31 mai. — A minuit, le War Office n'avait pas encore confirmé la nouvelle de l'entrée des Anglais à Prétoria.

Le public est moins enthousiaste, car ce silence fait supposer que l'information était, tout au moins prématurée.

Les projets des Boers

D'après les derniers télégrammes, M. Kruger a quitté Prétoria pour organiser une résistance suprême au nord du Transvaal, ou se concentrent de nombreux commandos.

Un membre de la mission boer, interviewé aujourd'hui à New-York, a déclaré que l'abandon de Prétoria était une affaire décidée depuis longtemps.

Notre plan, dit-il, est d'attirer les Anglais au cœur du Transvaal. Nous avons choisi pour théâtre des opérations un district très facile à défendre, non loin de Prétoria.

On annonce qu'un détachement de la division du général anglais Brabant a été attaqué par les Boers, qui ont fait prisonnier 2 officiers et 40 soldats.

Une proclamation de Roberts

En entrant dans Johannesburg, lord Roberts a lancé une proclamation démentant les mensonges circulant au sujet des intentions des Anglais.

La proclamation promet l'immunité aux non-combattants et permet aux Boers de rentrer dans leurs fermes, excepté pour ceux qui participèrent d'une manière quelconque à la guerre. Ils devront rendre leurs armes.

Le Lock-Out patronal en Belgique

Gand, 31 mai. — 900 tisserands sont rentrés dans les différents établissements, mais on ne connaît définitivement la situation que demain, car aujourd'hui c'est le dernier délai donné par les patrons aux ouvriers pour réintégrer les ateliers.

DANS LA RÉGION

LES VOLEURS DE COFFRES-FORTS DE ROUBAIX

ARRESTATION DE LA BANDE

Le service de sûreté de Roubaix, qui a été totalement réorganisé par l'administration municipale, depuis qu'elle a placé à la tête de ce service M. Chaine, commissaire-chef, vient de se signaler à nouveau par une importante capture.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, nos agents sont parvenus à mettre la main sur trois individus, dangereux repris de justice, qui depuis quelques années s'étaient fait une spécialité d'éventrer nuitamment des coffres-forts, ce qui leur procurait assez facilement de sérieuses rentes.

C'est en opérant dans le bureau de M. Blondet, fabricant de tapis et ameublement, rue de Mouveaux, à Mouveaux, que les hardis malfaiteurs ont été pincés.

Un tuyau sérieux

Depuis quelque temps, les gardes champêtres de Mouveaux, MM. Pluquet et Dupré, avaient remarqué des individus, d'allures suspectes, qui rôdaient aux alentours de la demeure de M. Blondet.

Ils apprenaient bientôt qu'un coup de main devait être tenté pour s'emparer du coffre-fort placé dans le bureau de l'usine.

Désireux de ne pas manquer une arrestation importante, les deux gardes avisèrent M. Chaine, commissaire-chef de la sûreté de Roubaix, à qui ils demandèrent main forte.

M. Chaine prit aussitôt ses dispositions, et ayant acquis la certitude que l'opération devait avoir lieu le 30 au soir, dans la croyance qu'avaient les voleurs que la veille d'une échéance de fin de mois, le coffre devait être bien garni, — une souricière fut établie dans l'usine, on prit de plus la précaution de clouer la porte de communication donnant sur les ateliers afin d'empêcher la fuite des voleurs.

Pris au piège

En face de l'usine Blondet, qui est située à environ cent mètres de la Mairie, se trouve un cabaret qui donne sur la rue de l'Eglise ; c'est du côté de cette rue que les voleurs devaient pénétrer dans l'usine, aussi le chef de la sûreté plaça-t-il ses hommes en observation, dans les dépendances du cabaret, dès neuf heures du soir.

Huit agents et le garde Dupré étaient postés dans le rez-de-chaussée du cabaret, le garde Pluquet se tenait en sentinelle dans une mansarde.

Vers 11 heures, ce dernier aperçut un individu s'approchant de la fenêtre de la salle d'attente de l'usine, rue de l'Eglise, laquelle salle est attenante au bureau-caisse qui donne front à la rue de Mouveaux.

D'un coup de pince-monseigneur, et avec une dextérité qui témoigne d'une longue pratique, le noctambule fit sauter les volets de la fenêtre puis gagna le large.

Un quart d'heure se passa, et on commençait à croire le truc évanté lorsque parut un deuxième individu qui, tout d'abord, examina minutieusement les abords de l'usine.

Voyant que rien n'était suspect, l'individu écarta les volets, enduisit de savon un carreau de vitre sur lequel il apliqua un morceau de papier, puis s'en alla comme son prédécesseur.

Cinq minutes après, un troisième personnage survint, lui aussi explora tout d'abord les environs, puis, sans doute rassuré par le silence, il se dirigea vers la vitre qu'il brisa d'un coup de poing ; le bruit de la chûte des débris de carreau, fut amorti par le savon.

Ayant terminé les derniers préparatifs, le troisième individu s'en a la rejoindre les autres, attendant sans doute pour voir si rien n'avait donné l'éveil.

Au bout d'un quart d'heure, rassurés et certains que leur présence n'avait pas été révélée par les bruits précédents, les voleurs au nombre de quatre s'approchèrent de la fenêtre ; puis, l'un d'eux, passant la main par l'ouverture du carreau brisé, fit jouer l'espagnolette de la fenêtre, et livra passage à ses trois compagnons, pendant qu'il restait dehors pour faire le guet.

L'arrestation de la bande

Dès qu'il eut vu les individus pénétrer dans l'usine, le garde Pluquet descendit et prévint les agents de sûreté.

Aussitôt ceux-ci, sortant par une porte dérobée de l'estaminet, se précipitèrent aux issues de la fabrique, pendant que l'agent Chantraine, sautant sur l'homme qui faisait le guet, parvenait à s'en rendre maître après une longue lutte dans le ruisseau, au cours de laquelle il reçut un coup de mèche de vilebrequin au-dessus de l'œil droit, ce qui faillit l'aborgner.

Cette arrestation opéré, les agents et les gardes pénétrèrent dans l'usine, tirant des coups de revolver pour intimider les voleurs.

Se voyant pris, les trois malfaiteurs cherchèrent à s'échapper par la fuite ; l'un d'eux parvint à se sauver.

Les deux autres s'étaient cachés, l'un dans un coin où il se tenait armé d'une formidable pince-monseigneur, l'autre dans une armoire, entre deux rayons, à environ trois mètres de hauteur.

On parvint à se rendre maître des deux malandrins, et après les avoir ligottés soigneusement, les agents les emmenèrent à Roubaix, où ils furent écroués au poste central.

Au dépôt, on fouilla les trois prisonniers, qui furent trouvés nantis du matériel complet du parfait cambrioleur : clefs de toutes formes, limes, morceaux de bougies, mèches de vilebrequin, fil de fer.

Après le départ des prisonniers, deux agents qui étaient restés dans l'usine Blondet, découvrirent dans l'armoire où l'un des voleurs s'était caché un revolver garni de cinq cartouches, et près du coffre-fort, un « pinceau » en acier pour en forcer la porte.

Le guetteur arrêté fut trouvé nanti d'un fort couteau, dont heureusement, il n'a pas eu le temps de faire usage.

L'identité des voleurs

Immédiatement après leur arrivée à Roubaix, les trois voleurs furent soumis à un interrogatoire.

Tous trois se refusèrent à donner leur état-civil.

Cependant, l'un d'eux fut de suite reconnu par les papiers qu'il portait sur lui ; c'est le guetteur qui blessa l'agent Chantraine. C'est un nommé Auguste Gérard, né à Avesnes-les-Aubert, en 1865, établi coiffeur à Roubaix, 81, rue La Bruyère.

Les deux autres déclarèrent enfin se nommer, Cailliez Emile, mécanicien, né à Tourcoing le 28 juillet 1869, et demeurant 24, rue de l'Epeule, l'autre Emile Delbar, âgé de 35 ans, né à Tourcoing, y demeurant 4, rue Famelart.

Des recherches faites immédiatement permirent de reconnaître que ces deux identités étaient fausses, ainsi que les adresses.

Perquisitions fructueuses

A l'aide d'indices graves, sur lesquels nous ne pouvons encore nous appesantir, M. Chaigne, chef de la Sûreté, fut amené à aller perquisitionner au Café de l'Industrie, 138, rue de la Gare à Roubaix, tenu par M. Rouzeauw.

Là, s'étant fait présenter les clefs des chambres, on remit au chef de la sûreté un paquet d'une vingtaine de clefs, au milieu desquelles, M. Chaine, reconnut avec une compréhensible stupeur, une clef du poste de la brigade de sûreté, clef dérobée en même temps que celle de son bureau particulier et celle du bureau de son secrétaire, le 10 avril dernier.

Ce détail singulier intrigua de plus en plus le chef de la sûreté qui a résolu de percer ce nouveau mystère.

Ayant vu qu'il manquait deux clefs de chambre, le chef de sûreté fit chercher les clefs saisies sur les deux voleurs, et on en découvrit, dans le trousseau, deux qui ouvrirent les portes des chambres.

Dans une chambre, on découvrit une enveloppe ayant contenu une lettre et portant l'adresse de M. Emile Flipo, alors que le registre de logeurs du cabaretier porte le nom de Frédéric Gillent, pour celui du locataire de la chambre.

Pendant que s'opérait cette perquisition, M. Prudhomme, commissaire de police du 1er arrondissement, se rendait chez Auguste Gérard, rue Lakanpaix 63, où il fouillait entièrement le logis, sans découvrir autre chose que des outils de cambrioleur.

Identité d'un voleur établie

Continuant son enquête, pour laquelle il s'était adjoint M. Grimaldi, commissaire de police du 8e arrondissement, M. Chagne fit comparaître hier après-midi, dans son cabinet, M. Delgoff Théophile, épicier, 134, rue du Collège.

Ce dernier reconnut dans l'un des prisonniers qui avait donné le nom de Cailliez, un de ses anciens locataires, Emile Flipo, mécanicien, né à Tourcoing, déjà condamné à diverses reprises pour vol.

Cet homme fut également reconnu par Mme Rouzeauw, que M. Chaine avait aussi convoquée. Cette dame déclara que Flipo, *alias* Caille, était locataire chez elle, de la chambre dans laquelle on avait trouvé l'étui du revolver saisi chez M. Blondet, à Mouveaux.

Il ne reste plus à établir que l'identité du troisième individu, qui varie ses noms et prénoms à chaque interrogatoire : ce sera chose facile.

Il y a là des complicités qu'on devine, mais sur lesquelles nous devons garder le plus complet silence.

Nous continuerons notre minutieuse enquête afin de renseigner complètement nos lecteurs sur cette affaire, qui a profondément ému les populations de Mouvaux et de Roubaix.

Nouveaux détails

M. Chaine, commissaire-chef de la sûreté, a interrogé hier soir, jusqu'à 8 heures, les 3 voleurs arrêtés.

Le coiffeur Gérard, prétend qu'il ne connaît pas ses complices ; qu'ils sont venus lui demander mercredi après-midi de faire le guet dans la nuit à Mouvaux.

M. Emile Flipo a fini par reconnaître que son identité était enfin dûment établie.

Quant au troisième complice, il persiste dans son mutisme et se refuse à certifier l'instruction.

On a la conviction qu'on se trouve en présence de trois dangereux repris de justice ayant des accointances avec un personnage dont il a été parlé avec bruit il y a quelque temps.

On pense en outre que les malfaiteurs ont un autre domicile où ils ont déposé le produit de leur nombreux larcins ; l'individu qui a réussi à prendre la fuite, au moment de l'arrestation de ses complices, serait le chef de la bande. Il ne tardera pas à être arrêté.

M. Chaine, très intrigué par la découverte inopinée des clefs de ses bureaux entre les mains de Mme Rouzeuw, a ouvert une enquête spéciale, qu'il mène rondement.

Il est plus que probable que cette triple arrestation amènera des découvertes qui produiront à Roubaix, une profonde sensation.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

Dans les filatures de coton

CAPITULATION DES AFFAMEURS

Enfin après avoir imposé aux travailleurs six longues semaines de misère et de privations, après leur avoir refusé les 8 0/0 qu'ils réclamaient, les patrons commencent à faire des concessions à leurs ouvriers. Il est vrai que les magasins sont vides et que leurs commandes restent en suspend.

A l'heure actuelle, ils voudraient donner à leurs ouvriers les 8 0/0 qu'ils réclament, mais ils n'osent le faire pour la simple raison qu'ils ne veulent pas avoir l'honneur d'avoir capitulé. Cependant il le faut, les travailleurs conscients et unis dans un mouvement de solidarité, après avoir souffert pendant six longues semaines par la volonté des patrons, veulent que ceux-ci fassent amende honorable en accordant les 8 pour cent que les travailleurs n'ont cessé de réclamer.

Dans la journée, les patrons lasses de leurs manœuvres, avaient convoqué les ouvriers de leurs usines. Diverses propositions leur ont été faites et certaines, plus avantageuses même que les 8 0/0. Les ouvriers se sont prononcés sur ces propositions.

chez Wallaert à Moulins-Lille

Les patrons ont offert aux fileuses de maintenir la journée du rattacheur au même taux qu'avec les 12 heures, de leur donner 4 0/0 en plus, et d'y adjoindre une somme de 1,50 par semaine.

Chez Delesalle Desmet

Les ouvriers ont eu plus que satisfaction ! Les patrons se sont engagés à payer les fileurs à la journée à raison de 5 fr. 75, les rattacheurs à 5 fr. 50 et les deuxièmes à 5f.50 Le taux de leur salaire est normal.

Chez Delebart

Les patrons ont fait les mêmes propositions qu'à la maison Delesalle-Desmet ; c'est encore une satisfaction.

La réunion de la Maison du Peuple

Une réunion a eu lieu à la Maison du Peuple, où des décisions très importantes ont été prises.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les grévistes réunis en Assemblée générale, salle de la Maison du Peuple :

» Considérant que les 8 0/0 ne peuvent qu'à peine rendre avec onze heures, le salaire que les ouvriers gagnaient avec douze ;

» Considérant que les patrons qui se trouvent à bout, commencent à faire des concessions et laissant des propositions partielles ;

» Considérant que les patrons ont refusé l'arbitrage ;

» que les ouvriers sont solidaires et que leurs revendications ont en général été établies ;

» Décident de ne reprendre le travail qu'avec une satisfaction générale, c'est-à-dire pour tous les ouvriers. »

Voilà qui est très digne et ceci fera réfléchir les patrons qui ont refusé l'arbitrage.

Le complot préfectoral-patronal ayant été dévoilé, ces messieurs reviennent à des sentiments meilleurs. Il faudra bien, messieurs les patrons, que vous accordiez à vos ouvriers ce qu'ils réclament. De par l'aveu de M. Delebarre vous avez dit que vous pourriez accorder les 8 0/0 et même plus : eh bien vous les accorderez les ouvriers actuellement vous y condamnent.

UNE RÉFORME

Celle-ci est bien la première ! L'*Echo du Nord* répond à notre article d'hier en nous renvoyant notre épithète, et en soutenant d'ailleurs que les ouvrières citées en dernier lieu étaient bien des *fileuses*.

Il a soin d'ajouter ensuite que ces *fileuses* sont des *continueuses*. Quelle salade mes frères ! Dans des conditions pareilles nous pourrions donner le titre de *fileuses* à toutes celles-ci sauf les malades desquelles passe le fil.

Il nous parle de « continueuses » qui ont repris le travail ; il n'en est rien, toutes sont venues ce matin à la Maison du Peuple et nous disons que ceci est faux, archi-faux ; une dizaine à peine étaient au travail.

Nous savons bien qu'à l'*Echo* les mensonges sont des habitudes et si le rédacteur veut se rendre compte du nombre des « fileuses continueuses » qui travaillent nous lui faisons rendez-vous à la Maison du Peuple demain, à 2 heures de l'après-midi.

Les manifestations

Une manifestation dans la matinée, est partie de la Maison du Peuple, à Hellemmes, s'est dirigée vers la Maison du Peuple, à Lille, tous chantaient l'« Internationale » et « M. Barrois est mort ».

Une manifestation a eu lieu à la sortie de la Maison du Peuple et s'est dirigée vers la rue Leon Gambetta.

Aucun incident n'est à signaler.

Nous avons pour la Cotonnière cité un directeur dénonciateur, nous n'avons pas voulu parler de M. Lefebvre qui rend de très grands services à ses ouvriers, mais bien d'un sous-directeur contre-maître.

Une démarche au Ministère de l'Intérieur

Le groupe socialiste de la Chambre s'est réuni hier à 4 h. 1/2.

Il a délégué auprès de M. le président du Conseil, son secrétaire le citoyen Devèze, pour le prier d'intervenir de tout son pouvoir pour faire cesser la grève des ouvriers du filature de Lille, grève due à la mauvaise foi des patrons, qui obligés par la loi Millerand-Collard à réduire d'une heure la journée de travail, ont voulu réduire le salaire d'un douzième.

Ainsi que cela avait été décidé par le groupe socialiste, le citoyen Devèze a vu M. le président du Conseil et lui a exposé les plaintes des ouvriers grévistes de Lille.

M. le président du Conseil a rendu justice à l'esprit de conciliation et de justice des ouvriers grévistes, il lui a déclaré qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait pour amener la cessation des conflits, mais tous ses efforts ont échoué devant la décision inflexible des patrons de ne faire aucune concession. Il a promis de donner des ordres pour que la neutralité soit observée par ses fonctionnaires.

A la maison Courmont

La situation de la grève reste toujours stationnaire, les grévistes de l'usine Courmont, témoignent dans toutes leurs réunions d'une solidarité bien ferme et résolue, par leurs votes à l'unanimité de la continuation de la grève pour tout aussi longtemps que M. Courmont voudra frapper comme victimes les quatre camarades qui ne se sont jamais départis d'une ligne de conduite aussi loyale que juste aussi bien à l'égard de M. Courmont qu'à l'égard de leurs camarades d'atelier.

Les grévistes jugent utile de signaler à l'opinion publique la conduite aussi déloyale que méprisable d'un gréviste compris dans le nombre des grévistes, mais qui depuis le commencement de la grève n'a cessé de faire la navette entre les assemblées des grévistes et les bureaux de l'usine Courmont.

Espérant que tous les hommes dévoués et généreux prendront à cœur la situation qui nous est créée par le mauvais vouloir de Mme Courmont, ainsi que par les tristes et basses manœuvres de certains individus de son entourage et nous viendront en aide par leurs dons et souscriptions, pour nous soulager dans la situation que nous traversons avec courage, mais qui nous est imposée de force afin de nous réduire à la famine et à la misère noire.

Nous espérons qu'ils nous prêteront leur concours pécuniaire en nous faisant parvenir leur obole à l'Union de Lille, rue d'Arras, 147.

Pour terminer nous comptons sur la solidarité de tous, et nous envoyons notre bien sincère reconnaissance et nos respects à toutes les personnes qui ont bien voulu nous soutenir jusqu'à ce jour.

Les grévistes de l'usine Courmont.

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Les patrons, fauteurs de troubles, espéraient ces jours-ci voir leurs ouvriers, ouvrières et apprentis, capituler devant la misère.

Les ouvriers grévistes, ayant le souci de faire connaître à l'opinion publique la légitimité de leurs revendications, saisissent la presse, quotidiennement, de leurs réclamations et de leurs actions depuis que la grève est déclarée.

Ils ont même réclamé l'arbitrage du Gouvernement de la République pour faire ressortir plus hautement et de la façon la plus indiscutable, le bien fondé du conflit.

Mais les patrons qui ne tiennent pas à être pris publiquement en faute refusent l'arbitrage : ils ont donc tort.

Cependant, malgré une misère chaque jour plus douloureuse, les ouvriers sont plus que jamais résolus à la résistance. On dirait qu'ils puisent même dans la souffrance toute la farouche énergie nécessaire à la bataille qu'ils ont livré au patronat égoïste et rapace, énergie qui nous donne à penser que nos vaillants prolétaires en lutte contre le capitalisme industriel finiront par vaincre.

Il faut que cette guerre des bras croisés ne dégénère pas en vaines émeutes. Il ne faut pas de ces violences qui autoriseraient les autorités bourgeoises à user de représailles et à se servir des soldats, des gendarmes et des juges contre les ouvriers.

Le Gouvernement est intéressé tout le premier au maintien de l'ordre : il doit par conséquent approuver le subside de dix mille francs voté par la Municipalité de Lille et ceux que voteront sans aucun doute les autres municipalités de la région du Nord.

Des ordres doivent être donnés aux agents de la force publique d'avoir à se montrer prudents et conciliants.

Les juges eux-mêmes doivent tenir compte, quand ils ont à juger des délinquants coupables de ce délit élastique et pourtant si rigoureusement châtié qu'est le délit d'atteinte à la liberté du travail, des plus larges circonstances atténuantes : les procureurs ont du reste, comme devoir humain de faire tout leur possible pour éviter la prison à ces malheureux qu'un instant de colère a égarés tant soit peu.

A ce propos nous espérons que le procureur de la République relâchera purement et simplement, par mesure de paix sociale, les cinq pauvres grévistes que les gendarmes ont arrêté, il y a quelques jours à Haubourdin, pour atteinte à la liberté de travail.

Nous espérons que ces quelques incidents regrettables mais trop justement excusables, c'est-à-dire les violences exercées à Haubourdin, ne se reproduiront plus.

Mais il faut que la solidarité se manifeste dans toute sa force ; il faut que les prolétaires qui travaillent, aident de leurs gros sous, ceux qui font grève, pour empêcher toute diminution de salaire, toute atteinte au droit à l'existence.

Il faut que le petit commerce lui-même appuie de ses deniers et de sa précieuse sympathie ces ouvriers qui sont ses clients les plus sérieux, c'est-à-dire ceux qui le font vivre.

Il faut que les syndicats ouvriers se réunissent au plus tôt pour soutenir cette grève, vraiment populaire, de leurs subsides nécessaires.

Ils montreront ainsi une fois de plus que la solidarité n'est pas un vain mot.

Le Bureau de Bienfaisance, saisi par un membre de la Municipalité lilloise, lui a fait savoir que des ordres avaient été donnés aux six dispensaires pour que l'on se montre généreux envers les grandes misères que produit un chômage qui dure depuis près de cinq semaines.

Le Bureau de bienfaisance réclame de l'adjoint au maire délégué à l'Assistance publique la liste des malheureux que le chômage dû à la grève atteint, pour que, après une rapide enquête, des secours exceptionnels leur soient accordés.

Avis, par conséquent, au Comité de la grève.

Déjà l'opinion publique s'émeut et prend carrément fait et cause pour les grévistes de l'industrie textile de Lille et des environs.

Le devoir de M. le Préfet est d'être actuellement à la Préfecture à la disposition des patrons qui finiront eux-mêmes par demander la conciliation, acculés qu'ils seront devant une défaite que la résistance ouvrière rendra inévitable.

H. G.

A ROUBAIX

Une grève s'est déclarée avant-hier vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, chez Desmet et Lancelle, rue de Rome.

Les ouvriers trieurs de déchets, sur 25, ont quitté le travail sans formuler aucune réclamation.

On attribue cependant cette détermination à ce qu'un surveillant a été embauché la semaine dernière.

Hier matin, vers 8 heures, 17 grévistes ont fait régler leur compte et ont retiré leur livret.

UNE HISTOIRE PEU CLAIRE

Employé roubaisien arrêté à Lille.

Depuis quelque temps, M. Kints, négociant à Roubaix, avait à son service un employé nommé Guerre Milord, âgé de 21 ans, déserteur belge. Celui-ci demeurait à Croix, 34, rue Pasteur avec sa maîtresse Marie de Laet, 22 ans, servante, et deux autres déserteurs belges, nommés G... et B...

Or, mardi dernier, après une discussion, Marie de Laet prenait la fuite et se réfugiait à Lille. Son amant résolut de la rejoindre. Mais, comme il avait en sa possession une cassette contenant des bijoux que M. Kints lui avait confiés pour placer en cours de ses tournées de recettes, il la remit à son camarade G... en le priant de la porter à M. Kints et de lui expliquer qu'il manquait deux montres et deux paires de boucles d'oreilles, mais que ces bijoux engagés par lui au Mont-de-Piété seraient dégagés et remis dans quelques jours.

M. Kints trouvant l'histoire peu claire accompagna G. à Croix. Arrivé là il constata d'abord que G. et B. étaient porteurs de montres lui appartenant et que ceux-ci déclarèrent tenir de Milord et de plus qu'un mobilier de 1500 qu'il avait vendu à crédit à Milord avait complètement disparu de chez celui-ci.

Aussitôt il porta plainte à M. Boillerault chef de la sûreté de Lille qui fit procéder à l'arrestation de Milord et de sa maîtresse.

Au cours de son interrogatoire Milord a prétendu qu'il n'avait pas donné de montres aux deux déserteurs belges et qu'il ignorait totalement que son mobilier fut disparu de chez lui.

Le couple a été déféré au Parquet dans la journée d'hier.

A la dernière heure, nous apprenons que M. Séguin, commissaire de police à Croix, a saisi dans la gare de cette ville, quatre grandes malles appartenant à Milord et à sa maîtresse.

Terrible Collision de Trains A TERGNIER

(*Nouveaux détails*)

Nous avons relaté, hier, la terrible collision de trains qui s'est produite mercredi, à trois heures après-midi.

C'est, comme nous l'avons dit, au pont du canal de Monnesi que la collision s'est produite. Une machine est tombée dans l'eau. Les deux mécaniciens, celui de l'express et celui du train de marchandises ont été tués et les chauffeurs grièvement blessés.

L'accident est dû à une mauvaise manœuvre. L'express avait été dédoublé. l'aiguilleur de Montescourt-Lizerolles, ignorant ce détail, lança sur la voie le train de marchandises avant que le second train ait passé. De là l'accident.

C'est un train de marchandises venant d'Amiens, le 4754, qui a été pris en écharpe à la bifurcation par le Nord-Express.

Le rapide Nord-Express, composé uniquement de sleepings-cars, va de Paris à Saint-Pétersbourg, en France, il ne dessert que St-Quentin.

Le train 479 était parti de Paris à 1 h. 50 soir et était passé à St-Quentin à l'heure prévue, à 3 h. 32, marchant à une vitesse de 90 à 100 kilomètres à l'heure ; le train 179 bis avait quitté Paris à 1 h. 55 soir, cinq minutes après, et c'est lui qui est venu se jeter sur le 479.

Le choc fut épouvantable : on l'entendit à plusieurs kilomètres au loin et bientôt toutes les personnes des environs furent sur les lieux.

La locomotive du 179 bis est elle-même fort abîmée ; le fourgon qui suivait a déraillé et les deux sleepings-car qui venaient après sont déraillés également.

Plusieurs voyageurs ont été légèrement contusionnés et ont reçu des soins sur place.

Les premi